

Suite à la réunion du 26 septembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué.

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 septembre 2023

OBJET :
Décision modificative N°2 au
budget 2023.

N° Délibération : 2023/D009A

Membres en exercice : 44
Etaient présents : 22
Pouvoirs : 04
Etaient excusés : 07
Etaient absents : 15

Votants : 26
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 26

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la N°2023/D009 reçue en Préfecture le 05/10/2023.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :
- les opérations de cession du bien MO2021/1 et divers.

Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses) + 1 995,00 Euros.

Compte 2158-040 (Recettes) + 1 995,00 Euros.

Section d'exploitation :

Compte 61523 (Dépenses) - 8 245,00 Euros ;

Compte 618 (Dépenses) + 9 000,00 Euros ;

Compte 675-042 (Dépenses) + 1 995,00 Euros.

Compte 775 (Recettes) + 2 750,00 Euros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2.

Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 16 octobre 2023.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER